

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 18 h 04, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Vincent FRÉARD, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Pierre VALLAT et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**, Nathaël BOUILLOT, Jean-Luc PIANZI et Emmanuel CHAMAGNE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Jean-Louis FLEURY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Kristina STOJANOVIC, Dominique TRÉLA et Agnès VERONES.

Avaient donné pouvoir : Isabelle COINTOT à Lounès ABDOUN-SONTOT, Jean-Louis FLEURY à Emmanuel CHAMAGNE, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Hamid HAMLIL, Sandrine JANIAUD LARCHER à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Nathaël BOUILLOT et Dominique TRÉLA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin 2026	Le 25 juin 2026	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	42

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Anaïs MONNIER VON AESCH est désignée.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-06-21 – Signature d'une convention de partenariat 2026 avec «BELFORT TOURISME »
Rapporteur : Christian RAYOT

Depuis 2010, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire.

D'un accord commun une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires. Cette volonté s'exprime par les orientations qui ont été prises pour la convention 2026.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées en termes :

- D'accueil-information/de promotion-communication ;
- De développement ;
- D'animation .

En matière d'accueil :

En termes d'accueil : un relais d'informations touristiques à vocation intercommunale (territoire de compétence CCST) et frontalier (partenariat franco-suisse) a été mis en place dans la gare de Delle par la CCST. Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique dans le Sud Territoire en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, sites et prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.

Par ailleurs, en l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, sites, événements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2026 seront réalisées les missions suivantes :

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme :

- Guide touristique du Territoire de Belfort global – relation presse ;
- Carte touristique du Territoire de Belfort – Campagnes d'affichages, TV / Radio ;
- Carte cyclotouristique du Territoire de Belfort ;
- Valorisation de l'offre de la CCST sur les réseaux sociaux ;
- Site web Belfort Tourisme – salons touristiques grand public ;
- Tournées de documentation auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire ;
- Guide Touristique Sud Territoire ;
- Diffusion des fiches de randonnées de la CCST ;
- Promotion des manifestations locales de la CCST (site web, lettres d'actualités, affichage...)

En matière d'information-communication-promotion :

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté :

- Site web www.bourgognefranchecomte.com

Diffusion des fiches de randonnées du Sud Territoire et du Guide Touristique Sud Territoire
(à la banque d'accueil Belfort Tourisme et sur le site web www.belfort-tourisme.com)

Promotion des manifestations locales de la CCST : Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST. Il s'agira notamment :

- Du Festival Grandv'hilare
- Des nuits d'été de Milandre
- Du spectacle son et lumière de Brebotte
- De la fête de l'âne à Suarce
- Des animations notables proposées par le Foyer G. Brassens et Delle Animations

La promotion du territoire de la CCST :

La compétence visant à promouvoir l'offre d'un territoire donné est une compétence obligatoire à la fois pour un comité départemental du tourisme (niveau départemental) et pour un office de tourisme (niveau local). En l'absence d'un office de tourisme local, Belfort Tourisme assurera des missions de promotion pour le compte de la CCST, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort.

Actions de promotion en partenariat avec le CRT sur la gamme « itinérance » :

Un collectif de différents acteurs (CDT, OT, sites touristiques, etc.) s'est constitué autour du CRT Bourgogne-Franche-Comté afin de développer et promouvoir la grande itinérance d'intérêt régional (pédestre et cyclo notamment). Différents itinéraires (dont la Francovélosuisse et l'Eurovélo6) bénéficieront d'un programme d'actions multicanal (salons, presse, mini-site internet).

Actions de promotion propres à Belfort Tourisme :

Réalisation d'un dossier de presse de l'offre touristique globale du Territoire de Belfort et de communiqués de presse plus spécifiques à une offre en particulier

Gestion de la campagne de communication associée à ces animations : création flyer, site internet www.belfort-tourisme.com, newsletter, interventions France Bleu spécifiques, réseaux sociaux, presse, etc....

En matière d'animation :

Missions d'animations

La coordination et la gestion d'animations touristiques ne font pas partie des compétences obligatoires d'un Comité Départemental du Tourisme mais font partie des compétences facultatives des Offices de Tourisme.

A la demande de la CCST, Belfort Tourisme exercera des missions d'animations. pour le compte de la Communauté de communes

Mise en place d'un éducateur spécial Sud Territoire à destination des acteurs du tourisme du Territoire de Belfort (élaboration du programme, gestion des réservations, encadrement de l'éducateur)

Elaboration d'un programme estival de visites guidées à destination du grand public (identification des visites potentielles et montage de l'offre, promotion des visites sur les supports de communication, gestion des réservations et de la billetterie)

Actions d'animations spécifiques Sud Territoire pour 2026 :

Mise en place de 7 animations estivales :

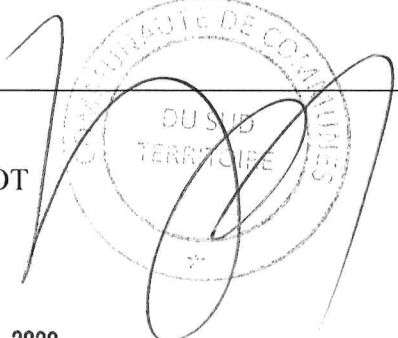
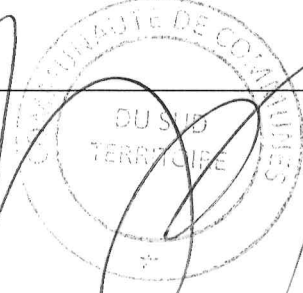
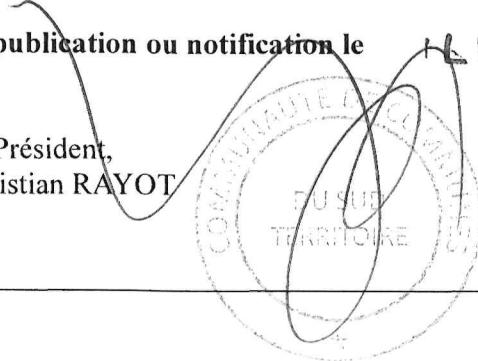
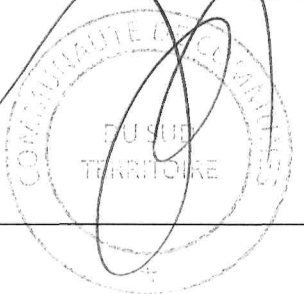
- Ferme des Prairas à Lepuix-Neuf – 06 juillet
- Un jardin extraordinaire à Beaucourt – 20 juillet
- Atelier bien-être en nature à Joncherey – 22 juillet
- Gougues lunettes et bracelets à Beaucourt – 04 août
- L'empire Japy 'Au rythme du temps' à Beaucourt – 07 août
- Les enjeux de l'eau 'étang de Bâle' à Boron – 12 août
- Élevage du Pâquis, Alpagas et Lamas à Réchésy – 19 août

Participation de la CCST :

Dans le cadre des missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2026 s'élèverait à 8 000 € / an.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président, Christian RAYOT  
Et publication ou notification le Le Président, Christian RAYOT  	LUNDI 20 JUIL. 2026